

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/315

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 28 septembre 2020

OBJET :

**COVID 19
CADEAU AUX
BENEVOLES**

L'an deux mille vingt, le deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Madame Corinne TANGE, Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LÉTOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATION(S) : Monsieur Jacques GAUBOUR pouvoir à Monsieur Julien WHYTE, Madame Véronique PETIT pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Gildas PONTOIZEAU pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

EXCUSÉ(S) : Monsieur Christophe VIGIER

ABSENT(S) : Madame Gwendoline PLUQUET

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Corinne TANGE

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **17**

Votants : **21**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 05 octobre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire informe :

La gestion de la crise liée au Covid 19 a été fortement soutenue grâce à de nombreux bénévoles qui ont répondu présents et se sont mobilisés, sans compter leurs heures, pour la confection de masques.

Afin de reconnaître et récompenser leur engagement et leur mobilisation, Monsieur le Maire propose de leur offrir un bon d'achat d'une valeur de 30 € par personne valable dans tous les commerces de Chaumontel et précise que la dépense est prévue au budget 2020.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE de récompenser les bénévoles mobilisés durant la période de confinement pour la confection des masques, à hauteur de 30 € par personne, suivant liste ci-jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PREND NOTE que la dépense est prévue au budget 2020.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#